



## changement toiture copropriété

Par **seb544**, le **16/07/2012** à **22:34**

Bonsoir

je suis propriétaire d un appartement avec une entrée commune avec l appartement d en dessous.

Ce dernier vient d être racheté et le propriétaire à effectué des travaux de réfection de sa toiture .

Hors cette dernière couvre également le couloir que nous avons désormais en commun.

Suis je dans l obligation de participer aux frais du fait que cette toiture est celle de son appartement ?

Une tuile translucide permettait d avoir de la lumière dans ma montée d escalier,et les couvreurs l ont remplacé par une tuile standard, donc opaque, et je suis obligé d allumer constamment la lumière.

Suis je n droit de demander que cette toiture soit identique à l ancienne pour récupérer le peu de soleil qu on a dans le nord est ???

Merki d avance pour vos lumières (lol)

Par **youris**, le **17/07/2012** à **10:43**

bjr,

je suppose que vous êtes en copropriété avec un règlement de copropriété définissant les parties communes et les parties privatives ainsi qu'un syndic pour gérer;  
cdt

Par **seb544**, le **17/07/2012** à **19:36**

Hélas non

le nouveau propriétaire à acheté le mois dernier et nous ne sommes que deux

je l ai croisé une seule fois en coup de vent et nous n avons pas encore parlé de tout ça....

Par **youris**, le **19/07/2012** à **18:01**

bjr,  
et dans votre acte de vente il n'y a rien de précisé.  
vous devez savoir ce que vous avez acheté comme parties privatives et comme parties communes.  
cdt